

DÉCISION DU MAIRE N° 2023- 048

(prise en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Objet : Marché public à procédure adaptée (MAPA) - Travaux de réfection des installations électriques de la Mairie - Lot n°01 : Electricité - Avenant n°1

Le maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22-4° et L 2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020-015 du 15 juillet 2020, donnant délégation au maire pour toutes les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision du maire n°2021-031 du 14 juin 2021 attribuant le marché public de travaux pour la réfection des installations électriques de la Mairie - Lot n°01 Electricité - à l'entreprise DOUSSON sise à SAINT-ETIENNE (42000) pour un montant global et forfaitaire de 179 000,68 € HT soit 214 800,82 € TTC ;

Vu l'article R.2194-8 du Code de la Commande publique ;

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 afin de supprimer certaines prestations prévues au marché initial car non réalisées ;

DÉCIDE

Article 1 : Il est conclu un avenant n°1 au marché public de travaux pour la réfection des installations électriques de la Mairie - Lot n°01 Electricité - avec l'entreprise DOUSSON sise à SAINT-ETIENNE (42000), pour un montant en moins-value de -117215,70 € HT soit -140 658,84 € TTC.

Ce présent avenant n°1 a pour objet de supprimer les travaux correspondants à certains lots de la DPGF.

La suppression de ces travaux entraîne une moins-value de – 65,48 % par rapport au montant initial du marché.

Le montant global du marché public passe ainsi de 179 000,68 € HT soit 214 800,82 € TTC à 61 784,98 € HT soit 74 141,98 € TTC.

Article 2 : Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr, formée contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication et /ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Certifié exécutoire le **12 AVR. 2023**
Par délégation du maire,
L'Adjoint à la Commande publique,

Loïc ALIRAND



Fait à Ecully, le **12/04/2023**
Par délégation du maire,
L'Adjoint à la Commande publique,

Loïc ALIRAND



AVENANT N°1

Procédure de passation	Marché passé conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande publique
Numéro de marché	21_008
Objet du marché	Travaux relatifs à la réfection des installations électriques de la Mairie Lot 01 – ELECTRICITE
Durée du marché	4 mois à compter de la notification Période de préparation comprise de 3 semaines
Date de notification du marché	
Montant initial	179 000,68 € HT soit 214 800,82 € TTC

Titulaire du marché	Titulaire unique
Nom	DOUSSON SAS
Adresse	39 Rue Gustave Delory BP 15 42964 SAINT-ETIENNE Cedex 9
Numéro SIRET (14 chiffres)	624 500 781 00023

Le marché, dont la désignation est mentionnée ci-dessus, est modifié comme indiqué ci-dessous :

Article 1. Objet de l'avenant : modification du montant du marché

TOTAL SITUATIONS A DEDUIRE DGD	- 117215,70€ HT
MONTANT TOTAL HT =	- 117215,70€ HT

Article 2. Incidence financière

Ces modifications entraînent au global **un avenant en moins-value** par rapport au montant initial du marché soit :

Montant de l'avenant :

- Montant HT : -117215,70 €
- Montant TTC : -140 658,84 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - **65,48 % par rapport au montant initial du marché**

Le montant global du marché public passe ainsi de 179 000,68 € HT soit 214 800,82 € TTC à 61 784,98 € HT soit 74 141,98 € TTC.

Article 3. Dispositions finales

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

A. Saint-Etienne le 5/04/2023

Pour l'entreprise


DOUSSON SAS
39 Rue Gustave Delory
B.P. 15 - 42964 SAINT-ETIENNE Cedex 9
Tél : 04 77 74 72 44 - Fax : 04 77 79 89 75
SIRET : 624 500 781 0002

A Ecully, le 12 AVR. 2023

Le Maire,

Par délégation du Maire,

L'adjoint à la Commande Publique

Loïc ALIRAND



Acte à classer

DM_2023-048

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-12T11-42-45.00 (MI244402894)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230412-DM_2023-048-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MAPA - Travaux de réfection des installations électriques
de la Mairie - Lot N.1 - Electricité - Avenant N.1

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes spéciaux et divers
1.7.8. Avenants
1.7.8.2. Autres avenants

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : DM_2023-048.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/04/23 à 11:42

Date 12/04/23 à 11:42

Date 12/04/23 à 11:49

Par BOUTET Catherine

Par BOUTET Catherine